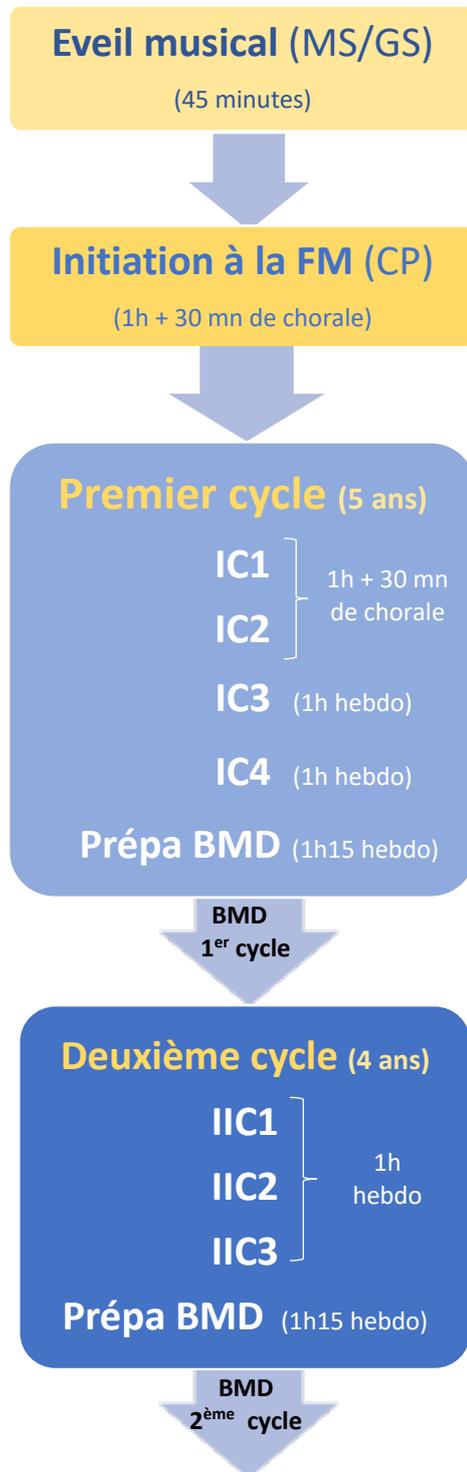


ORGANISATION DES ETUDES

Éveil Musical et Formation Musicale

Cursus enfants et Ados



L'ÉVEIL MUSICAL C'EST QUOI ?

A travers des manipulations d'instruments et notamment des percussions (claves, boomwhackers, triangle, tambours...), des danses, des comptines et des chants, l'élève baigne dans une bulle musicale pendant 45 minutes.

LA FORMATION MUSICALE C'EST QUOI ?

La formation musicale permet d'acquérir des outils et des clés pour la lecture et la compréhension d'une partition. L'objectif est de rendre l'élève autonome pour qu'il ait la chance de découvrir et de glaner seul des répertoires variés et nombreux. Cette discipline est obligatoire pour suivre un cours individuel instrumental.

IC1 : Selon les effectifs, le niveau IC1 peut être scindé en deux groupes: IC1 (CE1-CM2), IC1 « Ado » (collège et +)

Les élèves d'Initiation à la FM peuvent directement entrer en IC2 à l'appréciation du professeur et des résultats obtenus lors des évaluations de fin d'année.

*La validation du **BMD*** est requise pour le passage en deuxième cycle. Au bout de deux échecs consécutifs, le passage se fait en interne après concertation avec le responsable pédagogique et le professeur.*

Le passage dans l'année supérieure est subordonné à la réussite des évaluations écrites et orales organisées en milieu et fin d'année. La note de 14/20 est requise.

Cursus Adultes

Une classe de FM adultes est ouverte à ceux désirant découvrir les notions de lecture ou se perfectionner. En fonction de l'effectif et des niveaux, un créneau supplémentaire peut être proposé.

* **Brevet Musical Départemental** est un examen de musique organisé en Haute-Garonne. Il est composé d'une épreuve instrumentale et d'une épreuve de formation musicale pour les niveaux de fin de 1er cycle et de fin de 2e cycle. Chaque épreuve est validée par un certificat. Il constitue un repère dans l'enseignement dispensé dans écoles de musique du département.

ORGANISATION DES ETUDES

Cours individuels d'instruments

Cursus enfants et Ados

La pratique instrumentale individuelle implique le suivi du cursus de Formation Musicale.

Initiation (CP)

(30 minutes)

Initiation

L'élève apprend à apprivoiser l'instrument et à l'intégrer dans son schéma corporel. Il s'agit essentiellement de sensibiliser l'enfant sur sa posture pour obtenir un son libre et de développer sa curiosité musicale.

Premier cycle (5 ans)

IC1

IC2

IC3

IC4

PREPA BMD

30 mn
hebdo

1^{er} cycle

L'élève affine la posture et le bon geste instrumental. Il commence à avoir des réflexes de lecture, à acquérir un début de technique instrumentale à travers des gammes, des arpèges, des accords. Il est capable d'exécuter une partition avec tous les paramètres qui la composent (dynamique, justesse).

Les élèves d'Initiation à la FM peuvent directement entrer en IC2 à l'appréciation du professeur et des résultats obtenus lors de l'examen instrumental.

BMD
1^{er} cycle

*La validation du **BMD*** est requise pour le passage en deuxième cycle. Au bout de deux échecs consécutifs, le passage se fait en interne après concertation avec le responsable pédagogique et le professeur.*

Deuxième cycle (4 ans)

IIC1

IIC2

IIC3

PREPA BMD

45
minutes
hebdo

2^{ème} cycle

L'élève aborde différents répertoires et les interprète avec justesse stylistique. Il aiguisé son écoute, sa musicalité et son interprétation. Il développe la vélocité, l'agilité du jeu et précise le phrasé musical. Il acquiert une méthode de travail efficace visant à l'autonomie.

Le passage dans l'année supérieure est subordonné à la réussite de l'examen instrumental qui a lieu courant mars/avril. La note de 14/20 est requise.

BMD
2^{ème} cycle

Cursus Adultes

Le cursus est identique à celui des enfants et ados. Pour prétendre à un passage en deuxième cycle, les adultes doivent passer un examen interne niveau IC4.

* **Brevet Musical Départemental** est un examen de musique organisé en Haute-Garonne. Il est composé d'une épreuve instrumentale et d'une épreuve de formation musicale pour les niveaux de fin de 1^{er} cycle et de fin de 2^e cycle. Chaque épreuve est validée par un certificat. Il constitue un repère dans l'enseignement dispensé dans écoles de musique du département.

ORGANISATION DES ETUDES

Pratiques collectives

JOUER COLLECTIF C'EST :

Jouer en tenant compte des autres : Être capable de réagir, répondre, dialoguer, imiter, s'opposer, se fondre dans l'ensemble. Acquérir une justesse sonore et un placement rythmique collectif. Prendre plaisir à partager la musique. Restituer le travail commun lors d'une manifestation culturelle locale.

Les cours collectifs sont ouverts à tous et **gratuitement** pour tous les élèves suivant un cursus complet (Formation Musicale + Instrument).

La formation Musicale est fortement recommandée mais facultative dans le cadre d'une inscription dans un cours collectif seul.

CHORALE ENFANTS

3 ateliers de 30 minutes
par semaine

Ouvert à tous et
obligatoire pour les élèves
niveau IC1-IC2 (FM)

HARMONIE JUNIOR

1h30 par semaine

Tous niveaux

CHORALE ADULTES

1h30 par semaine

Tous niveaux

MUSIQUES ACTUELLES

1h30 tous les 15 jours

Niveau IC4 requis

***Des cours de musique de chambre** sont proposés pour un travail en duo, trio et quatuor. Chaque professeur inscrit son élève dans le cours lorsqu'il estime qu'il est capable de l'intégrer. En parallèle, un travail d'arrangement de partition par l'équipe enseignante, est effectué pour faire participer les plus jeunes élèves dès la première année d'instrument.